

## **Invitation à une séance de formation à l'expertise en culture de maïs**

En collaboration avec l'asbl Fourrages Mieux et l'Unité de zoogéographie de l'Université de Liège, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service Public de Wallonie (SPW) vous invite à une séance de formation à l'expertise de dommages constatés en culture de maïs.

### **De quoi s'agit-il ?**

Former des personnes compétentes à la reconnaissance des dommages causés aux cultures de maïs par certaines espèces animales (blaireau, sanglier, cerf, castor, etc.) et proposer des méthodes de quantification de ces dommages.

La formation comporte une partie en salle (9h30 à 12h) suivie d'une partie sur le terrain (13h à 15h30).

### **Pour qui ?**

Personnes ayant une formation d'agronome (terminée ou en cours), de niveau graduat, ingénieur industriel ou bio-ingénieur, aimant le travail en plein air.

La formation associera des experts déjà en activité et des agents du DNF.

### **Débouchés**

Possibilité d'être mandaté par le DNF pour intervenir en tant qu'expert dans des dossiers de dommages causés par certaines espèces animales protégées.

Rémunération par vacation et remboursement des frais de déplacement sur base d'une note de frais.

### **Quand et où (même module répété 2 fois, choisir une seule date) ?**

- mercredi 12 septembre 2018 de 9h30 à 15h30. RDV dans les locaux de la Direction DNF de Marche-en-Famenne, rue du Carmel, 1 à 6900 MARLOIE ;
- jeudi 13 septembre 2018 de 9h30 à 15h30. RDV dans les locaux du Cantonement DNF d'Aywaille, rue du Halage, 47 à 4920 REMOUCHAMPS.

### **Programme**

#### **9h30 - 12h (en salle)**

9h30 - 9h40 : introduction ;

9h40 - 10h10 : spécificité de la culture de maïs et critères de reconnaissance des dommages (Jérôme Widar - asbl Fourrages Mieux) ;

10h10 - 10h40 : évaluation actualisée de la population de blaireau en Région wallonne et présentation des résultats de suivi de dommages (Vinciane Schockert - ULg) ;

10h40 - 11h : pause café

11h - 11h20 : recommandations pour la méthodologie d'estimation des dommages (Vinciane Schockert - ULg) ;

11h20 - 11h45 : rappel du cadre légal et des procédures (Sandrine Liégeois – Direction de la Nature du DNF) ;

**12h - 13h : pause de midi (emporter son pic-nic)**

**13h - 15h30 (sur site)**

Sur le terrain, comparaison des dommages de différentes espèces, critères de reconnaissance. Accompagnement par l'expert Joseph Gérard qui donnera des informations concernant les variétés de maïs, l'évaluation du rendement, l'évaluation de l'état de maturité, ...

**Frais de participation**

Gratuits.

**Divers**

Prévoir des bottes et des vêtements adaptés en cas de pluie.

**Inscriptions**

Pour le 6 septembre au plus tard, uniquement via le lien [lien formulaire inscription](#)

Renseignements supplémentaires : Jérôme Widar 0472/58.84.06.